



ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTÉ BRUXELLES | SCP 327.02 | DÉCEMBRE 2025

CONTENU

- 1 Prime syndicale 2025
- 2 Prime de fin d'année 2025

TELECHARGEZ L'APP ACV-CSC



Scannez le
code QR et
restez informé !



1. PRIME SYNDICALE 2025

Vous recevrez prochainement votre attestation de prime syndicale. Celle-ci doit être remise **le plus rapidement possible** à votre délégué-e ou à votre fédération régionale de la CSC bâtiment - industrie & énergie.

Pour éviter tout retard de paiement, **n'oubliez pas d'indiquer votre numéro de compte !**

Période de référence :

Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

Montant :

Une prime complète = € 100 par an (soit € 8,30 par mois)

Les premiers paiements de la prime seront effectués **à partir du 19 janvier 2026**.

Pour toucher la prime syndicale, il est essentiel d'être en ordre de cotisations.

Les formulaires pour les primes syndicales seront amenés dans vos ETA par les permanentes début décembre et complétés par le service social.

2. PRIME DE FIN D'ANNEE TOUJOURS À 8,33% POUR 2025

Suite à l'accord Non-Marchand 2021-2024, la prime de fin d'année 2025 correspond toujours à un 13^{ème} mois complet pour les travailleurs des ETA et reste à 8,33% de votre salaire brut annuel. Elle sera versée de décembre 2025 à janvier 2026.

Attention ! Cette prime de fin d'année à 8,33% est valable pour 2025 (prime non-récurrente). La reconduction de la prime à 8,33% en 2026 dépendra de l'évaluation qui en sera faite et du budget disponible. Mais nous sommes contents qu'elle reste, pour 2025, à ce taux historique dans les ETA bruxelloises.

La base de calcul :

Salaire brut payé par l'employeur durant la période de référence X 8,33%

Période de référence :

Du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025

Quels jours sont assimilés ?

- Le congé syndical ;
- Le congé de circonstance ;
- Le congé-éducation payé ;
- Les jours fériés ;
- La maladie couverte à 100% ;
- Les jours d'accident de travail couverts à 100% ;
- Les vacances rémunérées normalement pour les employés (simple pécule de vacances) ;
- Le chômage temporaire.

L'affiliation à la CSCBIE offre de beaux avantages !

Voici quelques exemples de **réductions d'application au 1^{er} décembre 2025**. Pour savoir comment en profiter pleinement et découvrir les réductions et avantages actuels, surfez sur www.cscbieplus.be et enregistrez-vous.

Vayamundo reste le partenaire de voyage par excellence pour nos affiliés. Ils bénéficient de 25% de réduction dans les clubs Vayamundo à Ostende et à Houffalize. Vous trouverez plus d'infos sur www.vayamundo.eu.



Scannez le code QR ci-joint pour télécharger l'application '**Edenred Discounts**'. Vous y trouverez toutes les réductions et avantages exclusifs actuels pour les affiliés de la CSCBIE. **Attention !** Les réductions, les partenaires et les magasins peuvent changer !